



JPR/SC n° 2019-584

Le, 11 décembre 2019

COMPTE-RENDU de la Séance du CONSEIL MUNICIPAL
du Mardi 10 Décembre 2019

Le mardi 10 décembre 2019 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de PLANAISE, s'est réuni sous la Présidence de **Monsieur Jean-Paul RATEL**, Maire.

Étaient présents : Jean RAFFIN, Sylvaine CHRISTIN, Michel VEILLET, Marie-Claude VEYRET, Marie-Josèphe SALOMON, Frédéric DUBOIS, Lionel MURAZ, Rosario RAFFELE.

Était excusés : Hubert RAFFOUX *qui a donné pouvoir à Marie-Claude VEYRET* et Gilles COGNET *qui a donné pouvoir à Frédéric DUBOIS*

Frédéric DUBOIS a été nommé secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 8 novembre 2019.

1 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 – BUDGET COMMUNAL ANNÉE 2019

Jean RAFFIN, Premier Maire Adjoint informe que la somme votée au budget concernant les charges de personnel n'est pas assez élevée, qu'il manque 863 € pour les paiements de fin d'année. Afin de pouvoir débloquer ces créances, il convient donc de voter une Décision Modificative portant le n° 3, comme suit :

Budget Communal 2019

Section de fonctionnement – Dépenses

Chapitre 011 [charges à caractère général]		Chapitre 012 [charges de personnel]	
Compte 615231 (Voirie)	- 1.000,00 €	Compte 6411 (Personnel titulaire)	+ 1.000,00 €
Total	- 1.000,00 €	Total	+ 1.000,00 €

Les crédits inscrits au Chapitre 012 sont ainsi portés à : 49.280,00 €
Les crédits inscrits au Chapitre 011 sont portés à : 169.958,89 €

Le Maire propose au Conseil Municipal de valider la Décision Modificative n° 3 par le virement de crédits tel que présenté ci-dessus, et de l'autoriser à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

2 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire siégeant au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie émis lors de sa réunion du 25 novembre 2019 sur le tableau d'avancement de grade, le Maire propose de transformer le poste de Rédacteur Principal 2^{ème} classe en catégorie B à temps complet en un poste de Rédacteur Principal 1^{ère} classe en catégorie B à temps complet.

Le tableau des effectifs sera ainsi modifié au 1^{er} janvier 2020

FONCTIONNAIRES :

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : catégorie B

Grade : rédacteur principal 2^{ème} classe – ancien effectif : 1 – nouvel effectif : 0

Grade : rédacteur principal 1^{ère} classe – ancien effectif : 0 – nouvel effectif : 1

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver au titre des avancements de grade, la suppression et la création des postes susmentionnés à compter du 1^{er} janvier 2020, d'approuver la modification du tableau des effectifs qui en résulte, de l'autoriser à signer tous documents se rapportant à ce dossier, de l'autoriser à charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de procéder aux publicités de suppression et de création des postes susmentionnés.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

3 – INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AU COMPTABLE DU TRÉSOR POUR L'ANNÉE 2019

Le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Florence VALLET, Comptable public à la Trésorerie de Montmélian, a transmis son décompte pour "Indemnité de conseil année 2019", pour un montant brut de 401,78 €. Cette somme est calculée sur un pourcentage des dépenses de la commune sur les trois derniers exercices. Jean RAFFIN, Premier Maire Adjoint, expose que Madame Florence VALLET, a, comme ses prédécesseurs l'ont également fait pour les exercices antérieurs, conseillé et aidé la commune dans sa gestion comptable tout au long de l'année 2019, et qu'il conviendrait de lui verser tout ou partie de cette indemnité.

Le Maire propose, après avoir écouté les membres du Conseil Municipal, de régler 50 % de l'indemnité demandée 401,78 € (montant brut) soit 200,89 € (montant brut) pour l'année 2019 à Madame Florence VALLET, Comptable public.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

4 – MODIFICATION DES CONDITIONS D'ADHÉSION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE POUR LA COUVERTURE DES RISQUES STATUTAIRES SOUSCRIT AVEC LE GROUPEMENT SOFAXIS / CNP ASSURANCES, POUR L'ANNÉE 2020 ET AVENANT À LA CONVENTION D'ADHÉSION ET D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal

- que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a souscrit un contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de la Savoie, à compter du 1er janvier 2017 avec le groupement conjoint Sofaxis / CNP Assurances,

- que par délibération n° 2017-24 du 7 juillet 2017, la commune a adhéré au contrat d'assurance groupe précité et a approuvé la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe à signer avec le Cdg73. Cette convention prévoit notamment les modalités de versement de la contribution financière annuelle due au Cdg73 en contrepartie de ce service,
- que cette convention a été signée le 19 juillet 2017,
- que par lettre du 23 septembre 2019, le Centre de gestion a informé la commune de l'augmentation des taux de cotisation demandée par l'assureur pour l'année 2020, en raison d'un rapport sinistre à prime défavorable à l'échelle du contrat groupe,
- que le Cdg73 a négocié avec le courtier Sofaxis afin que les collectivités et établissements publics d'au plus 29 agents CNRACL se voient proposer différentes options, qui ont fait l'objet d'une présentation lors d'une réunion d'information qui s'est tenue le 8 octobre 2019, afin que chaque collectivité puisse retenir l'option la mieux adaptée à sa situation,
- que par ailleurs le Centre de gestion de la Savoie a décidé de diminuer pour l'exercice 2020 la participation financière qu'il percevait des collectivités au titre de son assistance administrative pour ce service,
- qu'il convient dès lors de passer un avenant pour acter la baisse de la contribution financière versée au Cdg73 pour l'année 2020,

Le Maire propose au Conseil Municipal de :

- l'Autoriser à approuver la modification, pour l'année 2020, des conditions d'adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de la Savoie avec le groupement SOFAXIS / CNP, selon les caractéristiques suivantes :
- Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou détachés
- Risques garantis : décès, accidents de service, maladies imputables au service (compris le temps partiel thérapeutique), congés de longue maladie, longue durée (y compris le temps partiel thérapeutique), maternité, paternité, adoption, incapacité (maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire)
 - Conditions :
 - ✓ avec une franchise de 30 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire, accident de service et maladie professionnelle : 4,49 % de la masse salariale assurée
- l'Autoriser à signer tous actes nécessaires à la mise en œuvre des nouvelles conditions d'adhésion au contrat groupe d'assurance pour la couverture des risques statutaires pour l'année 2020,
 - l'Autoriser à approuver l'avenant à la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires à passer avec le Centre de gestion de la Savoie, qui fixe comme suit, pour l'année 2020, la contribution financière annuelle à verser au Cdg73 :
 - ✓ collectivités ou établissements publics de 0 à 49 agents CNRACL : contribution annuelle de 1,00 % du montant total des primes d'assurance dues au titre de l'exercice
 - l'Autoriser à signer l'avenant précité avec le Centre de gestion de la Savoie
 - De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

Informations :

Le Maire :

- Chiens dangereux en divagation sur le territoire de la Commune :
 - Le Maire informe que le référent de la Gendarmerie pour la Commune de Planaise, est le gendarme David RAFFOUX,
 - Que celui-ci est venu en Mairie afin de collecter les informations relatives à ces chiens en divagation,
 - Qu'il a demandé au Maire d'envoyer un courrier recommandé avec accusé réception aux propriétaires des chiens, afin de les mettre en demeure de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que ces chiens ne divaguent plus,
 - Qu'un courrier recommandé avec accusé réception a été adressé aux propriétaires le 15 novembre 2019 et que ce courrier a bien été réceptionné par les propriétaires des chiens,
 - Que le gendarme David RAFFOUX a contacté la Mairie afin de savoir si la situation s'était arrangée et si les chiens ne divaguaient plus,
 - Qu'il a été répondu au gendarme David RAFFOUX qu'à ce jour, les chiens n'ont pas été aperçus.

- Location des appartements sis au-dessus de la Mairie :
 - La Mairie reprendra la gestion de ces appartements à compter du 1^{er} février 2020, les contrats de gestion avec CIS Immobilier ont été dénoncés.

- Création des aires de jeux :
 - Les consultations seront lancées après le vote de la loi de finances 2020.

- Enquête publique conjointe pour la Modification n° 2 du PLU et la Modification du zonage d'assainissement :
 - L'enquête publique se termine vendredi 13 décembre 2019, la Commission d'Urbanisme a été invitée à une rencontre avec le Commissaire enquêteur à 18h00 afin de prendre connaissance des remarques déposées par le public et de poser d'éventuelles questions au Commissaire enquêteur.

Sylvaine CHRISTIN :

- Bulletin des vœux 2020 :
 - Le "bon à tirer" a été transmis à l'imprimeur,
 - La distribution aux administrés se fera après Noël,
 - Les secteurs de distribution et les référents ont été nommés.

- Amas de feuilles mortes aux abords du portail de l'école et des parkings :
 - Afin de ne pas demander à une entreprise extérieure de nettoyer ces feuilles mortes, ce qui représenterait un coût non négligeable pour les finances communales, et éviter un incident ou un accident aux usagers, il a été décidé qu'une équipe de Conseillers Municipaux ira ramasser ces feuilles samedi 14 décembre au matin

Jean RAFFIN :

➤ Vote du budget 2020

- Compte-tenu des élections municipales de 2020, la date butoir pour le vote du budget 2020 a été portée au 30.04.2020 au lieu du 15.04.2020,
- Jean RAFFIN informe le Conseil Municipal des trois possibilités pour le vote du prochain budget :
 - 1 – pas de vote de budget pour 2020, ce serait au prochain Conseil Municipal de le voter avant le 30.04.2020
 - 2 – budget préparé et voté par le Conseil Municipal en place,
 - 3 – budget préparé par le Conseil Municipal en place et voté par le prochain Conseil Municipal.
- Le Conseil Municipal a décidé de préparer et de voter le budget 2020

➤ Lotissement Le Turchet

- Afin de mener à bien le projet de lotissement, il conviendra de ne pas omettre de dénoncer le bail qui lie la commune avec un agriculteur (bail à dénoncer à l'automne 2020).

Marie-Claude VEYRET :

➤ État des chemins et sentiers de la commune :

- Marie-Claude VEYRET informe le Conseil Municipal que plusieurs sentiers et chemins sont en mauvais état,
- Dès le printemps, un inventaire de ces chemins sera effectué et les décisions de remise en état seront alors prises par le Conseil Municipal.

La séance est levée à 20h20

**Le Maire,
Jean-Paul RATEL**

**Le Secrétaire de Séance
Frédéric DUBOIS**

*Absent de Planaise, Monsieur DUBOIS
A donné son accord par courriel le 11/12/2019*

